



# **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

## **EXERCICE 2022**

***Service AEA-MUM***

***Aide Educative Administrative***

***Mesure Unique Modulable***

*164 route de Louhans*

*69210 L'ARBRESLE*

*04.78.35.12.04*

*Directrice de Territoire : Mme GELIN*

*Directrice de Pôle : Mme PELLIER*

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna SAURI-LOPEZ

# 1. Activité et personnel

## 1.1. Activité

Fin 2021, le service était encore en montée en charge croissante. Nous avons commencé une activité pleine à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 avec une liste d'attente maîtrisable.

Comme évoqué en 2021, tout mandat est activé dès qu'une place se libère. Nous sommes tributaires des mandats décidés par les MDR et de leurs délais de traitement (fin de prise en charge, commission enfance...). La poursuite de notre collaboration et les bons liens entre les assistants administratifs AEA et les assistants de gestion MDR ont permis en fin d'année de diminuer ces écarts, d'avoir plus de réactivité notamment pour les décisions sur dossier.

Les entrées/sorties mensuelles sont très importantes avec un flux non prévisible pour les AEA simples. Nous arrivons plus à anticiper les mesures renforcées.

Nous avons commencé à stabiliser notre activité et la liste d'attente (délai inférieur à 1 mois) au cours de l'été 2022. L'annonce de l'ouverture des Mesures Uniques Modulables a déstabilisé notre organisation et par effet ricochet, l'activité.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, notre effectif a été modifié :

- 425 mesures simples
- 84 mesures renforcées
- 25 Mesures Uniques Modulables

En effet, l'expérimentation des MUM a impacté notre activité : baisse des mesures renforcées car transférées en MUM ; baisse des mesures simples avec augmentation de la liste d'attente (perte de 25 places) ... Lors de l'ouverture des MUM, au 1<sup>er</sup> octobre 2022, nous avions 25 enfants mais une famille s'est rétractée dans le mois, ce qui a impliqué une baisse de l'activité palliée ensuite.

Ces impacts ont perduré jusqu'à fin 2022.

**SUIVI DE L'ACTIVITE**  
**2022**  
**039 AEA MESURES SIMPLES**

CAPACITE D'ACCUEIL > 30/09/2022		CAPACITE D'ACCUEIL au 01/10/2022	
Nbr de mesures autorisées	450	Nbr de mesures autorisées	425
Nbr jours d'ouvertures	273	Nbr jours d'ouvertures	92
<b>TAUX D'OCCUPATION</b>		<b>TAUX D'OCCUPATION</b>	
Demandé	100%	Demandé	100%
Accordé	0	Accordé	0
Nbr mesures		Nbr mesures	
122 850		39 100	
		Dotation Mensu 105 834,83	

MOIS	REALISE				EN JOURNEES						EN EUROS								
	RHONE	REALISE			ACCORDE			ECARTS			REALISE				ACCORDE			ECARTS	
		2021	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	2021	PJ 2022	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	
Janvier	13 723	11 062	13 723	13 950	13 950	-227	-227	98%	100 318	7,73	105 835	105 835	105 835	105 835	0	0	100%		
Février	12 458	10 369	26 181	12 600	26 550	-142	-369	99%	100 318	7,73	105 835	211 670	105 835	211 670	0	0	100%		
Mars	13 880	11 582	40 061	13 950	40 500	-70	-439	99%	100 318	7,73	105 835	317 505	105 835	317 505	0	0	100%		
Avril	13 299	11 232	53 360	13 500	54 000	-201	-640	99%	100 318	7,73	105 835	423 339	105 835	423 339	0	0	100%		
Mai	13 833	11 786	67 193	13 950	67 950	-117	-757	99%	100 318	7,73	105 835	529 174	105 835	529 174	0	0	100%		
Juin	13 525	11 904	80 718	13 500	81 450	25	-732	99%	100 318	7,73	105 835	635 009	105 835	635 009	0	0	100%		
Juillet	13 928	13 090	94 646	13 950	95 400	-22	-754	99%	100 318	7,73	105 835	740 844	105 835	740 844	0	0	100%		
Août	13 964	13 443	108 610	13 950	109 350	14	-740	99%	100 318	7,73	105 835	846 679	105 835	846 679	0	0	100%		
Septembre	13 436	13 333	122 046	13 500	122 850	-64	-804	99%	100 318	7,73	105 835	952 514	105 835	952 514	0	0	100%		
Octobre	13 372	13 571	135 418	13 175	136 025	197	-607	100%	100 318	7,73	105 835	1 058 348	105 835	1 058 348	0	0	100%		
Novembre	12 698	13 395	148 116	12 750	148 775	-52	-659	100%	100 318	7,73	105 835	1 164 183	105 835	1 164 183	0	0	100%		
Décembre	13 131	13 959	161 247	13 175	161 950	-44	-703	100%	100 318	7,73	105 835	1 270 018	105 835	1 270 018	0	0	100%		

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires
A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires
Prérempli si ouverture 365 jours au prorata temporis A SAISIR si répartition différente

**SUIVI DE L'ACTIVITE**  
**2022**  
**039 AEA MESURES RENFORCEES**

CAPACITE D'ACCUEIL		
Nbr de mesures autorisées		84
Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr mesures
Demandé	100%	30 660
Accordé		0

Dotation Mens	30 286,33
---------------	-----------

MOIS	REALISE				EN JOURNEES						EN EUROS								
	RHONE		HORS RHONE		ACCORDE			ECARTS			REALISE			ACCORDE			ECARTS		
	2022	2021	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	2021	PJ 2022	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	
Janvier	2 457	939		2 457	2 604	2 604	-147	-147	94%	30 377	11,85	30 286	30 286	30 286	30 286	0	0	100%	
Février	2 326	1 314		4 783	2 352	4 956	-26	-173	97%	30 377	11,85	30 286	60 573	30 286	60 573	0	0	100%	
Mars	2 593	1 636		7 376	2 604	7 560	-11	-184	98%	30 377	11,85	30 286	90 859	30 286	90 859	0	0	100%	
Avril	2 550	1 943		9 926	2 520	10 080	30	-154	98%	30 377	11,85	30 286	121 145	30 286	121 145	0	0	100%	
Mai	2 631	2 420		12 557	2 604	12 684	27	-127	99%	30 377	11,85	30 286	151 432	30 286	151 432	0	0	100%	
Juin	2 532	2 487		15 089	2 520	15 204	12	-115	99%	30 377	11,85	30 286	181 718	30 286	181 718	0	0	100%	
Juillet	2 637	2 601		17 726	2 604	17 808	33	-82	100%	30 377	11,85	30 286	212 004	30 286	212 004	0	0	100%	
Août	2 626	2 579		20 352	2 604	20 412	22	-60	100%	30 377	11,85	30 286	242 291	30 286	242 291	0	0	100%	
Septembre	2 518	2 412		22 870	2 520	22 932	-2	-62	100%	30 377	11,85	30 286	272 577	30 286	272 577	0	0	100%	
Octobre	2 357	2 598		25 227	2 604	25 536	-247	-309	99%	30 377	11,85	30 286	302 863	30 286	302 863	0	0	100%	
Novembre	2 264	2 339		27 491	2 520	28 056	-256	-565	98%	30 377	11,85	30 286	333 150	30 286	333 150	0	0	100%	
Décembre	2 567	2 274		30 058	2 604	30 660	-37	-602	98%	30 377	11,85	30 286	363 436	30 286	363 436	0	0	100%	

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires

Prérempli si ouverture 365 jours au prorata temporis

A SAISIR si répartition différente

## SUIVI DE L'ACTIVITE

2022

039 AEA MUM du 01/10/2022 au 31/12/2022

CAPACITE D'ACCUEIL		
Nbr de mesures autorisées		25
Nbr jours d'ouvertures		92
TAUX D'OCCUPATION		Nbr mesures
Demandé	100%	2 300
Accordé	100%	2 300

Dotation Mens 0,00

MOIS	REALISE				EN JOURNEES						EN EUROS								
	RHONE	REALISE			ACCORDE			ECARTS			REALISE				ACCORDE		ECARTS		
		2022	2021	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	2021	PJ 2022	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%
Janvier			0	0		0	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0
Février			0	0		0	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0
Mars			0	0		0	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0
Avril			0	0		0	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0
Mai			0	0		0	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0
Juin			0	0		0	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0
Juillet			0	0		0	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0
Août			0	0		0	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0
Septembre			0	0		0	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0
Octobre		744	0	744		775	775	-31	-31	96%		20,00	14 880	14 880	15 500	15 500	-620	-620	96%
Novembre		744	0	1 488		750	1 525	-6	-37	98%		20,00	14 880	29 760	15 000	30 500	-120	-740	98%
Décembre		775	0	2 263		775	2 300	0	-37	98%		20,00	15 500	45 260	15 500	46 000	0	-740	98%

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires

Prérempli si ouverture 365 jours au prorata temporis

A SAISIR si répartition différente

## 1.2. Personnel

### Effectifs au 31/12/2022 : 30 ETP

	Effectifs autorisés	Postes vacants au 31/12/2022	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année
<b>DIRECTION</b>	3 ETP		
<b>ADMINISTRATION</b>	3 ETP		
<b>EDUCATIF AEA</b>	20 ETP		
<b>SOIN</b>	1 ETP		
<b>EDUCATIF MUM</b>	3 ETP		
	<b>30 ETP</b>	<b>0</b>	

L'équipe AEA, qui a débuté l'année au complet, a subi tout au long de l'année les conséquences d'effets sociétales et politiques externes, ce qui entraîna de nouveau une mouvance permanente :

- Effets secondaires post-COVID,
- Grande démission, reconversion,
- Problèmes de recrutement,
- Ouverture de nouvelles mesures.

Nous avons eu 1014 jours d'arrêt maladie (essentiellement sur 2 salariés) dont 79 jours arrêt COVID concernant 14 salariés ; 277 jours de congés maternité pour 3 salariées ; 25 jours de congés paternité pour 1 salarié et 142 jours de congés parental pour 2 salariées.

Ces journées ont majoritairement été remplacées par l'embauche de 6 salariés en CDD et de l'auto remplacement interne. Nous avons eu 6 départs de salariés en CDI : 5 démissions et 1 licenciement pour inaptitude.

1 salariée a été mutée temporairement au SAEE de Thizy dans le cadre d'une extension de service.

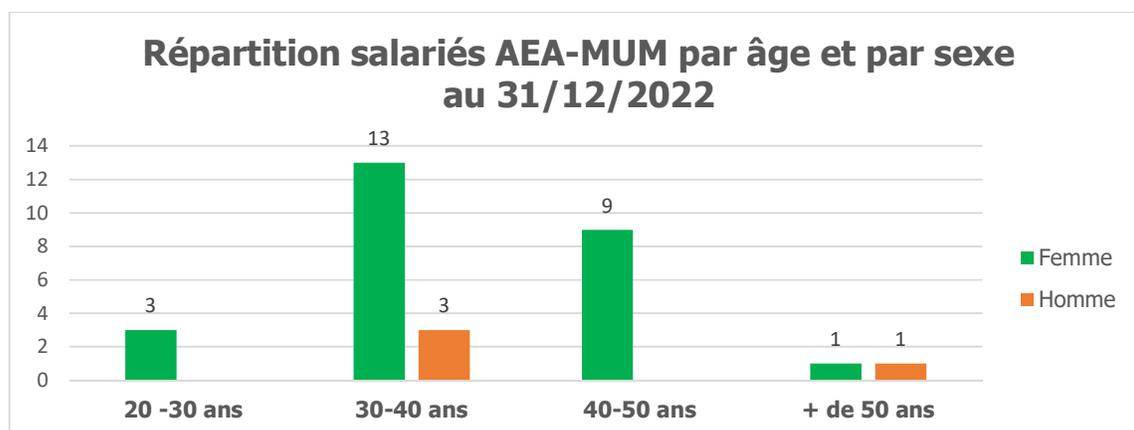
Pour l'ouverture des MUM le 01/10/2022, nous avons dû affecter une salariée AEA sur ces mesures, complété de l'embauche de deux professionnels en CDD pour une année (1 Educatrice de Jeunes Enfants et 1 Educateur Sportif).

Parmi les recrutements, il y a eu deux mutations internes : 1 Éducatrice Spécialisée de la MECS Notre Dame et 1 Éducatrice de Jeunes Enfants du Pôle Petite Enfance.

Nous sommes restés dans la même dynamique de recrutement (géographie, pluridisciplinarité) sauf que cette année, les recrutements ont été difficiles surtout sur la période de mai à septembre. Nous ne réceptionnons en effet aucun CV. Les embauches se sont majoritairement faites par les réseaux de tous les professionnels du service.

Cette mouvance et notamment le départ des plus anciens salariés de l'AEA a créé un climat d'inquiétude au sein du service et une surcharge de travail par les auto-remplacements. Elle a

eu des effets néfastes pour les familles (instabilité des référents) demandant une plus grande présence des Cheffes de Service dans les situations pour faire le lien.



Au 31/12/2022, la moyenne d'âge des salariés est de 36,93 ans

### **Analyse de la Pratique Professionnelle**

L'année 2022 s'est inscrite dans la prolongation et le soutien des mouvements d'élaboration commune concernant le positionnement et l'action professionnels ; la bienveillance des référents éducatifs et des usagers restant au cœur des préoccupations tant de l'institution que de l'intervenante. La continuité du dispositif d'APP a permis d'approcher davantage les vécus spécifiques liés au sentiment d'intrusion au sein des familles, au sentiment d'isolement et d'insécurité. Le dispositif APP a été pérennisé avec un groupe de référents plus stable, en lien avec la structuration du service et son intégration dans le maillage départemental.

Nous avons de nouveau, en novembre 2022, proposé aux référents de répondre à un sondage anonyme autour de l'organisation et des apports de l'espace d'APP. Il en ressort les éléments suivants :

- Une volonté d'adaptation, de progression, reste présente chez les référents au-delà des moments de grands questionnements angoissants,

- Tous soulignent la bienveillance et la neutralité de l'intervenante d'APP, le respect de la parole de chacun pendant les séances,
- Les problèmes identifiés sont, selon eux, le défaut d'apports théoriques et de pistes de réflexion, ainsi qu'un manque de dynamisme/rythme dans la conduite des débats lors des séances d'APP.

Cela a induit, semble-t-il, certains participants à exprimer une frustration, une déception, voire un ressentiment vis-à-vis de l'intervenante, qui ne les aurait pas assez soutenus dans l'élaboration de leur posture professionnelle. Ils ne sont pas tous parvenus à faire la différence entre les réunions d'équipe/cliniques et les séances d'APP.

L'intervenante a constaté ce même enlisement dans son propre bilan, réalisé en fin d'année 2022 : *« Concernant l'engagement dans l'espace d'APP, cela fut fluctuant d'une séance à l'autre (...). Certaines séances ont pu être le siège de fonctionnements passifs de façon massive, où la différence de professions, de lectures ou d'avis semblent avoir été vécue comme attaquante et provoquant une insécurité majeure. Des enjeux d'égo, des fonctionnements parfois très défensifs, la peur du jugement ont malheureusement limité le travail d'introspection et de questionnement profond de la pratique professionnelle, pour une élaboration qui reste relative. Ces mouvements défensifs qui verrouillent la pensée ont été nommés et sont probablement aussi à mettre en lien avec des vécus sidérants et des sentiments d'impuissance lors de certaines situations effractantes et la confrontation récurrente des frustrations perpétuelles du métier de travailleur social. L'espace d'APP se trouva alors lieu de projection d'un vide interne et d'un défaut de métabolisation de la violence des vécus, notamment ceux de solitude et d'impuissance. Cet espace a rendu aussi visibles d'importants défauts de confiance en soi, mettant au jour l'intensité des mouvements archaïques vécus et traduits de manière brute. Cette visibilité et lisibilité des mouvements psychiques n'était, jusqu'au jour de la lecture de ce bilan, ni acceptable ni métabolisable. Ces systèmes de défense se manifestaient notamment par une mise à l'épreuve de la résistance du cadre interne, dans une attaque permanente du dispositif, tel un mouvement de retournement passif-actif. Un besoin de réassurance inavoué se manifestait par ailleurs dans des demandes récurrentes d'apports théoriques tandis qu'ils ont déjà lieu dans les espaces de réunions cliniques et de formations, tentative d'échappatoire et mouvement d'évitement de la pensée et de la réflexion, vécues comme mise en danger. Ces questions d'insécurité, de discontinuité et d'impermanence peuvent aussi se relier symboliquement au fait que l'AEA soit un dispositif expérimental, ce qui véhicule l'injonction inconsciente de devoir faire ses preuves pour en garantir la pérennité ainsi que celle de ne pas décevoir. Pour terminer, la personnalisation du mauvais objet s'est déporté selon le ressenti d'alliance ou de mésalliance avec la hiérarchie pour se projeter, dans un fonctionnement très binaire, soit sur la hiérarchie soit sur le dispositif d'APP. La coordination, le tissage de l'alliance entre toutes les parties apparaissent indispensables à la co-création d'un fonctionnement sécurisé et étayant (...). »*

En octobre 2022, une mesure expérimentale (Mesure Unique Modulable) ouvre à l'intérieur du service AEA, qui est lui-même en expérimentation ! Les mouvements de personnel se poursuivent : démissions, recrutements, mouvements internes à ACOLEA. Certains référents se sont révélés être des « piliers » de leur territoire et relaient la fonction structurante et stabilisante de l'institution dans ces groupes. L'inscription progressive des équipes dans le maillage institutionnel et associatif de leur territoire se poursuit, guidé et contenu par le travail

global de partenariat pris en charge par les cadres du service. Dans ce contexte, nous avons pris acte des retours des référents concernant cet espace d'APP, d'autant plus qu'ils étaient redondants par rapport à ceux exprimés en 2021, à la même époque.

C'est pourquoi nous avons acté un changement d'intervenante pour ces séances d'APP en 2023 avec de nouvelles modalités.

### L'équipe cadre : le co-développement

Les deux Cheffes de Service et la Directrice ont bénéficié de 5 séances de co-développement inter-associatif animées par un prestataire extérieur.

## Formation Professionnelle

<b>FORMATIONS REALISÉES EN 2022</b>		
<b>Formation collective ou Formation individuelle</b>	<b>INTITULÉ (Diplômant ou non) et nombre de jours</b>	<b>Formation Interne/ Externe (préciser l'organisme)</b>
Formation collective : 2 assistantes administratives + Directrice de Pôle	<b>Formation NEMO – Administratif</b> 11/01/22 (1 journée)	Troizaire
Formation collective : 2 assistantes administratives + 2 CSE + Directrice de Pôle	<b>Formation NEMO – Administratif</b> 13/01/22 (1 journée)	Troizaire
Formation collective : 1 directrice de Pôle + 2 CSE	<b>Formation NEMO – Administratif</b> 14/01/22 (1 journée)	Troizaire
Formation collective : 3 assistantes administratives + Directrice de Pôle 1 directrice de Pôle + 1 CSE 3 assistantes administratives + Directrice de Pôle	<b>Formation NEMO – Administratif</b> 25/01/22 (1 journée) 27/01/22 (1 journée) 28/01/22 (1 journée)	Troizaire
Formation collective : 9 référents + 1 CSE 9 référents + 1 psychologue	<b>Formation NEMO</b> 31/01/22 (1 journée) 02/02/22 (1 journée)	Troizaire
Formation collective : 3 référents éducatifs	<b>Education Santé Environnement</b> 3 jours (05/05, 06/05 et 10/05/22)	ADES du Rhône et Métropole

Formation collective : 1 psychologue + 4 référents éducatifs	<b>Psycho-traumatisme chez l'enfant et l'adolescent</b> 1 journée (10/06/22)	CRP formation - Centre Régional Psycho traumatisme Auvergne Rhône- Alpes
Formation collective : 2 référents éducatifs	<b>Projection court métrage</b> (31/03/22) <b><i>C'est toi que j'attendais</i></b> <b>+ débat</b>	département - Stratégie Départementale Enfance Famille
Formation collective : 1 psychologue	<b>Forum d'échanges entre professionnels à partir du film <i>Benni</i></b>  2 soirées (22/11 et 06/12/22)	GLPRA (Groupement Lyonnais de Psychanalyse Rhône Alpes)
Formation collective : • 2 référents éducatifs • 1 référent éducatif	<b>Les conduites addictives</b> 14/03/22 29/11/22	CSAPA TARARE
Formation collective : • 1 référent éducatif • 2 référents éducatifs	<b>Les conduites addictives</b> 18/10/22 08/12/22	CSAPA GIVORS
Formation collective : 2 assistantes administratives	<b>Webinaire – Le Compte Personnel de Formation</b> (17/03/22)	OPCO Santé
Formation collective : • 1 psychologue • 2 référents éducatifs • 1 référent éducatif	3 demi-journées <b>Sensibilisation à la prostitution des mineurs</b> Session 14 : 12/05, 03/06, 17/06. Session 15 : 13/06, 27/06, 04/07 Session 18 : 09/09, 22/09, 06/10	ADN69 (Amicale Du Nid 69)
Formation collective : 1 référent éducatif	<b>Webinaire</b> (25/11/22) <b>Sensibilisation à la prostitution des mineurs</b>	ENPJJ (Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse)
Formation collective : • 1 psychologue + 1 référent éducatif • 3 référents éducatifs • 4 référents éducatifs + 1 CSE + 1 directrice de Pôle	<b>Programme de session de sensibilisation – La prévention des risques à la radicalisation - Eléments de repérage et de compréhension</b> 21/04/22 15/09/22 15/11/22	Fondation ARHM – Institut National Jean BERGERET + Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes
Formation collective : 21 référents + 2 CSE + 1 psychologue	<b>Sensibilisation au travail avec les familles</b> 2 journées (09/05 et 09/06/22)	ADSPF

<b>Formation collective :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 référents + 1 CSE - AEA NORD</li> <li>• 10 référents + 1 CSE - AEA SUD</li> </ul>	<b>Formation DEF - Protection de l'Enfance</b> 27/09/22 (1 journée) 29/09/22 (1 journée)	Département Direction Enfance Famille
<b>Formation individuelle</b> 1 référent	<b>VAE DEES - Diplômant</b>	GIPAL Formation – DAVA
<b>Formation individuelle</b> 1 référent	<b>VAE DEES- Diplômant</b>	GRETA CFA Loire
<b>Formation individuelle</b> 1 référent	<b>VAE DEES - Diplômant</b>	GIPAL Formation – DAVA
<b>Formation individuelle</b> 1 Directrice de Pôle	<b>CAFDES- Diplômant</b>	ENSEIS
<b>Formation individuelle</b> 1 référent	<b>Tuteur de proximité – Référent de site (certifiant)</b> Module 2 – 03-04/02 + 03-04/03 + 07-08/04 Module 3 – 12-13/05 +24-25/06 + 16-17/06	Groupement de partenaires régionaux Rhône- Alpes

Le travail à domicile, souvent isolé, nous amène à penser de nombreuses formations collectives afin de « nourrir » la pratique des professionnels pour mieux appréhender les diverses problématiques rencontrées et asseoir leur posture professionnelle. Nous participons essentiellement aux temps formatifs gratuits mis en place par le Département, l'ADES et autres partenaires. Les webinaires permettent également d'assister à des formations sans trop de contraintes logistiques.

La priorité cette année a été la formation au DUI (Dossier Usager Informatisé) NEMO, outil devenu indispensable sur notre service et une formation « Protection de l'enfance » co-construite et animée par des intervenants de la DEF.

Nous avons également pensé sur cette année 2022, des temps formatifs internes animés par la psychologue en petit groupe.

Nous avons aussi mis en place une bibliothèque virtuelle alimentée principalement par la Directrice de Pôle mais aussi par les professionnels eux-mêmes.

Une salariée (assistante administrative) a participé à la formation SST avec un autre établissement du Territoire.

### **Formation NEMO**

L'ensemble des personnels de l'AEA a été formé par la société Troizaire à l'utilisation du logiciel NEMO. Le déploiement de ce logiciel dans les différentes composantes du travail des référents et dans la gestion administrative du service a nécessité beaucoup d'ajustements (lien de la Directrice de Pôle et des Cheffes de Service avec la société Troizaire) et s'est déroulé sur toute l'année 2022. L'adaptation du logiciel à la pratique de milieu ouvert en administratif est toujours en cours.

## **Sensibilisation au travail avec les familles à domicile**

Dans leur travail d'accompagnement des familles suivies dans le cadre des mesures d'AEA, les référents interviennent au domicile et sont confrontés à des situations complexes auprès de familles au parcours souvent chaotique, souffrant et répétitif. Les équipes rencontrent des difficultés dans leur travail pour mettre en place une alliance suffisante avec les familles afin qu'elles bénéficient de la mesure. Le travail très spécifique au domicile rend la tâche ardue. De ce fait, il devient parfois difficile à un travailleur social de s'appuyer sur son cadre interne afin de soutenir les familles, comprendre leurs liens et permettre une évolution de la situation.

Les professionnels sont donc en questionnement : comment faire avec des familles qui sont dans de grandes souffrances dans leurs liens ? Comment soutenir la parentalité et jusqu'où ? Pour étayer les référents dans leur pratique quotidienne, nous avons cherché une formation répondant aux objectifs suivants :

- Réfléchir sur le lien familial et son écoute,
- Construire des méthodologies de travail, d'écoute et d'accompagnement qui soutiennent les professionnels et leur permettent de prendre en compte les difficultés des familles dans leur parentalité et d'éviter les conflits de loyauté pour les enfants,
- A la fin de la formation, les professionnels devront avoir acquis des outils théoriques et méthodologiques pour mieux appréhender les situations, faire alliance avec les parties « saines et efficaces » des familles, analyser les impacts des familles sur les fonctionnements institutionnels et engager des mouvements processuels pour éviter les risques de répétition, amenant à l'échec...

Nous avons donc opté pour cette formation proposée par l'ADSPF, car ses objectifs opérationnels et ses méthodes nous paraissaient adaptés aux besoins du service.

## **Formation DEF - Protection de l'Enfance**

Deux journées de formation (une journée pour les territoires du nord du département, une autre pour les territoires du sud), dispensées par la Direction Enfance Famille du Département en septembre 2022, ont été suivies par les référents, les Cheffes de Service et la psychologue de l'AEA.

Les contenus portaient sur l'évolution du cadre légal de la protection de l'enfance, le secret professionnel et le circuit des informations préoccupantes :

- Évolution du cadre légal de la protection de l'enfance de 2007 à 2022,
- Autorité parentale et interventions publiques en protection de l'enfance,
- Partage d'informations à caractère secret entre professionnels et l'information des parents/de l'enfant en protection de l'enfance,
- Informations préoccupantes : cadre légal, obligation de transmettre et circuit de traitement des IP sur le département,
- Différents dispositifs d'accueil et d'accompagnement relevant de l'ASE.

Le contenu a été pensé par la Directrice de Pôle et les intervenants de la DEF, nécessitant plusieurs mois d'échanges et de travail collaboratif. Cette expérience fut constructive, elle est à renouveler.

## Temps formatifs internes

Ces temps, proposés depuis juillet 2022, sont destinés à offrir aux référents des espaces de découverte/d'initiation sur des sujets ayant trait au discernement clinique, au positionnement professionnel, au rapport avec les familles, etc.

Ils peuvent permettre d'aborder, d'éclaircir ou d'approfondir :

- Des concepts ou des théories qui fondent l'action éducative en milieu ouvert en protection de l'enfance : théorie de l'attachement, conditions d'une écoute groupale, etc.
- La connaissance de certains outils utiles : génogramme, dessin de famille, etc.
- Des problématiques transversales : adoption, fratries, interculturalité, etc.

Ils peuvent aussi proposer une mise à jour des connaissances sur ces sujets ou d'autres, en fonction des besoins.

### Cadre conceptuel et objectifs

Il s'agit de permettre une articulation théorico-pratique, de faire lien avec des formations antérieures sur différents sujets, d'accompagner les référents dans la construction d'une « enveloppe théorique » rassurante et opérante. Ces temps ont lieu en groupe (Sud/Nord), ce qui permet des échanges entre pairs, des co-constructions, un étayage entre référents. L'objectif étant de mettre à niveau tous les référents, qui peuvent être de différentes cultures de travail et n'ont pas tous les mêmes bases, pour constituer une « enveloppe institutionnelle » au niveau du service. Enfin, on souhaite ainsi créer un lieu de pensée, d'échange, d'articulation, de différenciation des espaces (autre que les réunions d'équipe et les séances d'APP).

### Organisation

Temps prévus avant les séances d'APP : 2 heures de travail (10h-12h) toutes les 6 semaines, un temps court pour un abord concret.

Même thème abordé deux fois, pour chaque groupe de référents (Sud/Nord). Possibilité de travailler plusieurs sessions sur le même thème si pertinent.

### Sujets abordés en 2022

Le génogramme, la théorie de l'attachement (deux temps formatifs), le dessin comme outil de médiation

## 2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

### 2.1 Faits marquants

Cette année 2022 a été la première année pleine en activité, avec de nombreux chantiers en parallèle, et nous l'avons ressenti en terme de fatigabilité en fin d'année sur tous les postes du service.

Les démissions, pour certaines non prévisibles, ont eu un impact sur le « moral » des professionnels qui pensaient qu'une stabilité se mettait en place. Puis le retour d'une professionnelle partie a « reboosté ce moral ». Elle a pu dire être revenue pour « *la bientraitance du service, le sens donné au travail, dans l'accompagnement des familles* ». Les cadres ont poursuivi ce management bienveillant et porteur de sens pour accompagner au mieux les équipes.

La mise en route du logiciel NEMO a demandé beaucoup d'investissement pour tous mais surtout les assistants administratifs qui ont dû transférer tous les dossiers des enfants. Une solidarité s'est créée au sein du service pour cette démarche au final bénéfique (gain de temps administratif). En fin d'année, il restait encore des dossiers à transférer et nous avons gardé un double tableau Excel par sécurité qui va disparaître en 2023.

L'ouverture des MUM a demandé aussi beaucoup d'investissement (rencontre avec le Département, écriture de projet, embauche...). Même si au final le nombre d'enfants reste identique (534) avec une répartition différente, cette mission supplémentaire engendre un surcroît de travail aux cadres, la psychologue et assistants administratifs : plus de salariés, réunion clinique hebdomadaire en plus, écrits professionnels plus importants, profil des enfants plus complexes....

## 2.2 Actions éducatives collectives et partenariats

Les activités groupales et les temps individuels consistent à la mise en place d'activités à destination des enfants et des parents sur l'ensemble du territoire Nouveau Rhône ayant une mesure AEA.



Un référent éducatif du service est spécialement en charge de l'organisation et l'animation de ces temps. Les observations faites lors de ces temps, vont nourrir les différents écrits des référents éducatifs.

Durant le premier semestre, il y a eu moins d'activités groupales et individuelles que le nombre prévu dans le planning prévisionnel. Ceci s'explique pour plusieurs raisons : mise en place du site internet, congés paternité du référent en charge des activités, la canicule....

Sur le second semestre, suite au départ du référent éducatif à la fin du mois de septembre, les activités ont été assurées par un nouveau référent dès le mois d'octobre.

Au cours de l'année 2022, **82 activités groupales** ont été organisées. **196 enfants** ont participé aux activités collectives à destinations des enfants et **83 enfants** ont participé à des activités parents/enfants. Le nombre global de participation sur l'année 2022 s'élève à **409 participants** toutes activités collectives confondues (groupales et parents/enfants) ce qui signifie que certains enfants et/ou parents ont participé à plusieurs activités proposées par le service.

En ce qui concerne les **activités individuelles** : **88 enfants** ont pu participer sur différentes activités. Ce qui a permis d'apporter un complément dans la prise en charge, de dénouer certaines situations, d'assurer un suivi éducatif etc...

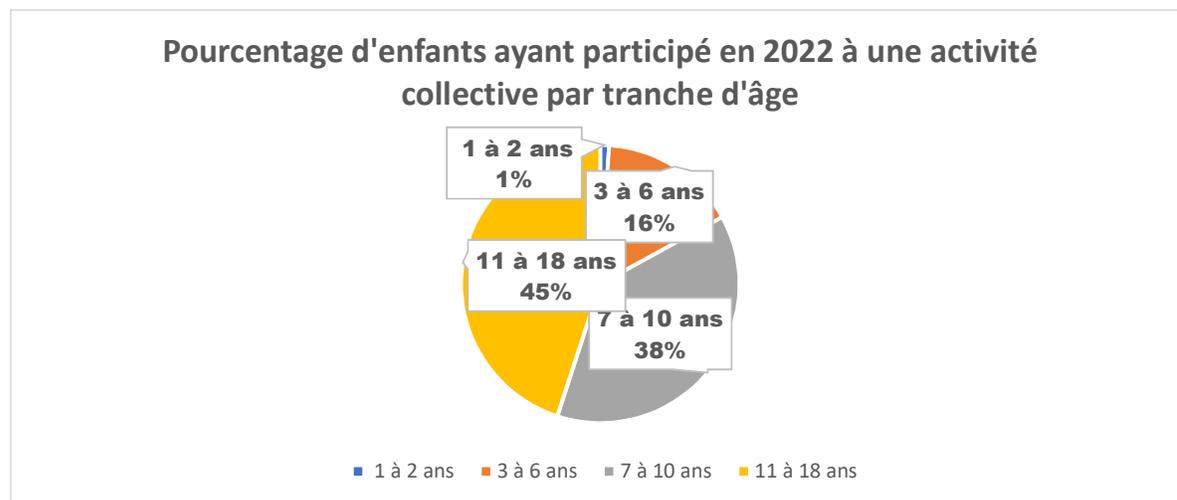
Les activités étaient généralement planifiées de la manière suivante :

- Activités manuelles : conception de décorations de Noël, conceptions artistiques sur la thématique de l'automne, Land art ...
- Activités à thématiques sportives et ludiques : telles que les jeux coopératifs, les sports collectifs et individuels, les circuit training ...
- Activités parents-enfants sous forme de jeux de coopération.

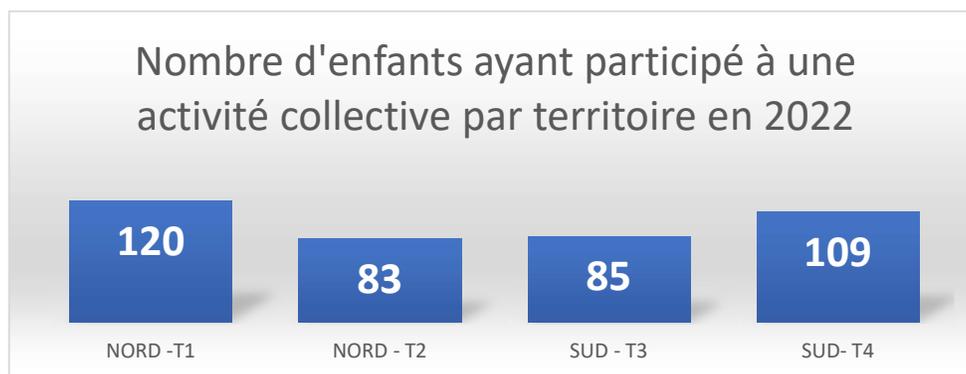
De plus, lors des vacances scolaires, nous avons mis en place une programmation spécifique avec des propositions de sorties familiales en lien avec des partenaires tels que : Rhône vacances et Quartiers d'été. Les familles ont pu bénéficier d'activités encadrées telles que : le canoé, l'accrobranche, le tir à l'arc, l'escrime, baignade, escalade.

Lors des vacances de février, nous avons proposé des journées luge sur les sites de Chalmazel et du Bessat.

Les activités groupales sont généralement planifiées par tranche d'âge. On peut constater que les 7/14 ans sont les plus représentatifs.



Les territoires T2 et T3 ont un taux de participation plus bas que les autres. Il s'agit des deux territoires les plus impactés par les mouvements de personnels sur l'année 2022. Nous constatons en effet qu'il est plus difficile pour les référents éducatifs d'investir les activités collectives organisées dans les périodes où leur charge de travail est plus importante ou encore lorsque le lien avec la famille n'est pas installé comme dans le cas des relais qu'ils assurent sur les situations lorsqu'un professionnel est manquant.



### Points d'améliorations

Cette année, les activités groupales peuvent mettre en exergue différents points d'améliorations tels que :

- Répartition de manière équitable les prises en charge sur l'ensemble des territoires,
- Développer le nombre de participants de certains territoires,
- Amélioration et meilleure promotion/communication des activités groupales et individuel au sein de familles,
- Développer les infrastructures sur l'ensemble du territoire,
- Augmenter le réseau partenarial sur l'ensemble du territoire,
- Planifier les activités par tranches d'âge : 3 à 6 ans, 7 à 10 ans et 11 à 18 ans,
- Partenariat avec une salle de sport,
- Arrivée d'un deuxième éducateur sportif sur les MUM (croiser les regards, travail en équipe...).

### Groupes de parole destinés aux parents

Seuls deux groupes de parole ont eu lieu en 2022. Avec le recul, on s'aperçoit que certains référents se sont saisis de cet outil pour travailler autrement le soutien à la parentalité, et d'autres ont été réticents à l'investir, invoquant une charge de travail supplémentaire (sélection des parents susceptibles d'en bénéficier, présentation du dispositif, inscription...). De plus, d'une manière générale, ces espaces dédiés aux parents avaient du mal, dans d'autres associations que la nôtre, à attirer leur public cible : il s'agirait donc d'une difficulté conjoncturelle, ayant des causes multiples. De ce fait, nous avons décidé de mettre fin à ce dispositif, en nous recentrant sur notre mission au service des enfants. Nous orientons si besoin les parents vers des dispositifs de droit commun (médiation, praticiens libéraux).

Nous avons privilégié la mise en place d'activités parents-enfants fortement demandées et porteuses de sens.

## Les partenaires

Afin de mener à bien toutes ces actions, il a fallu l'apport primordial de partenaires extérieurs. En effet, nous sollicitons nos partenaires afin de créer/intégrer différents réseaux de manière à mutualiser les moyens. De plus, pour l'organisation de nos activités, nous avons besoin d'infrastructures ainsi que de moyens matériels (sportifs, outils pédagogiques etc...). Nous avons pu mettre en place un partenariat avec le gymnase de MORNANT, qui accepte de nous mettre ses installations à disposition gratuitement ainsi qu'avec le gymnase du VAL D'OINGT. L'objectif est de continuer d'étendre les partenariats pour pouvoir proposer des activités au plus proche des lieux d'habitation des familles.

Nos missions sont également d'orienter des familles vers le droit commun.

### Partenaires Donateurs (lots / matériels sportifs) :

- 🍷 Hyper U L'ARBRESLE
- 🍷 Sport Avenue pro.
- 🍷 Secours populaire L'ARBRESLE
- 🍷 Secours Populaire VILLEFRANCHE
- 🍷 AGS Foot

### Partenaires séjours :

- 🍷 AJD
- 🍷 CAF

### Partenaires Educatifs :

- 🍷 Pôle Education et promotion Santé Environnement.
- 🍷 Référents : Mme GRAMMOND (ADES Rhône) et M. BONVOISIN (FNE Rhône).
- 🍷 ADES Rhône : accès à leur centre ressources, conception et utilisation d'outils pédagogiques.
- 🍷 Centre social de BELLEVILLE : participation à un collectif de partenaires pour mise en place de projets communs (exemple décoration de Noël pour la ville de BELLEVILLE).
- 🍷 Vacances ouvertes : distribution de « kits loisirs » aux familles suivies par l'AEA relevant des critères d'attribution et quand le sens éducatif est observé. Il s'agit d'un partenariat entre la CAF du Rhône et l'association Vacances Ouvertes pour aider les familles à accéder plus facilement à leurs droits aux loisirs.

Un travail partenarial global se met doucement en place sur le Département, porté par les Cheffes de Service, afin de développer les ressources tant pour les professionnels que pour les familles que nous accompagnons. Des rencontres ont déjà eu lieu et d'autres sont déjà programmées pour l'année 2023. L'étendue du Département engendre une temporalité plus importante :

- Association Une Souris Verte. Accès au Pôle Ressources et d'Appui concernant les enfants en situation de handicap pour les professionnels et les familles. Mise en place d'ateliers thématiques à destination des professionnels de l'AEA animés par les intervenants de l'association pensés pour l'année 2023/2024.
- Pôle Hospitalo-Universitaire ADIS « Autisme et Déficiences Intellectuelles », Centre Hospitalier Le Vinatier

## 2.3 Expression et participation des usagers

Le service AEA étant un service de milieu ouvert, il n'est pas soumis à la mise en place obligatoire de CVS (Conseil de la Vie Sociale). Pour recueillir l'expression des usagers (enfants et familles), nous avons mis en place un questionnaire d'évaluation. Sur l'année 2022, nous avons communiqué 139 questionnaires pour 384 enfants sortis pour 16 retours seulement.

La charge administrative importante du service ne nous a pas permis de réussir à communiquer ce questionnaire à tous les enfants et familles sortis.

Ce point fait partie d'un axe d'amélioration à avoir sur la prochaine année en repensant notamment le support pour le rendre plus attractif et accessible pour ne pas charger les assistants administratifs et motiver à plus de réponses (QR code sur le site internet AEA ?).

Nous avons aussi de temps en temps des courriers recommandés ou emails de parents mécontents (moins de 10 annuels). Ces situations sont souvent en lien avec des conflits parentaux, avec l'approche d'un jugement JAF et l'utilisation du service pour avoir une modification de garde des enfants.

## 2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Nous avons transmis 7 fiches incident au Département : 5 concernant des enfants ou parents + 2 concernant des salariés.

Pour les usagers, les motifs ont été les suivants : suspicion de radicalisation, manque de solution ARS, suspicion d'agressions sexuelles auteur et victime, délinquance, faits divers dans la presse.

Pour les salariés, un père a écrit un courrier à la Direction Générale menaçant de déposer plainte contre une salariée. Ces menaces sont régulières mais ne font pas forcément office d'une fiche d'incident. En effet, nous sommes souvent utilisés notamment avant les audiences JAF pour obtenir gain de cause au niveau de la garde des enfants.

Une salariée a été bloquée à l'entrée d'un quartier de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE suite à des émeutes, par des habitants. Suite à cette déclaration, la Directrice a été en lien avec le Directeur des Territoires et des Solidarités et la direction du service de prévention de la Sauvegarde 69 pour établir une collaboration sur les quartiers dits sensibles de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE.

L'équipe de cadres a rencontré un agent de la DDS69 de l'antenne TARARE afin de faciliter les liens sur des problématiques à risque (radicalisation, quartier sensible, prostitution...). Ce lien a été mis en place suite à un signalement effectué au CNAPR.

### ***Cellule de veille***

En avril 2022, alors que le fonctionnement institutionnel du service AEA se stabilise et que les équipes de professionnels sont au complet, nous décidons de mettre en place les cellules de veille.

Ces cellules sont programmées deux fois par an et animées par une Cheffe de Service. Doivent être représentés chaque corps de métier. Nous avons donc acté la présence de :

- 🍷 1 assistante administrative,
- 🍷 1 référent par territoire,
- 🍷 1 référent activités collectives,
- 🍷 Psychologue du service.

Pour cette première année de mise en place de cette instance, une seule réunion a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Ce premier temps de rencontre a permis de reprendre les enjeux de la mise en place de ces cellules de veille, leur rôle mais aussi de préciser la fiche interne de communication des incidents du service. Des pistes d'amélioration ont émergé et des propositions devaient être élaborées lors de la seconde réunion de l'année.

Malheureusement, la seconde réunion du 02 décembre 2022 a été annulée en raison de mouvements de personnels ayant impacté le nombre de participants et de l'absence de fiche interne d'incidents remplie par les professionnels du service AEA.

Sur cette année 2022, nous n'avons pas réussi à mobiliser un référent par territoire pour participer à cette instance, seule une référente éducative s'était inscrite. Cette absence de mobilisation pour la cellule de veille peut s'expliquer par l'organisation en parallèle de nombreux temps de travail pour co-construire les fiches de postes inhérentes au service, la création du site internet, le déploiement du logiciel usager, etc... Il n'était donc pas possible pour les professionnels d'investir tous les espaces dans le même temps tout en menant à bien leurs missions auprès des familles et des enfants.

Les mouvements de personnels sur le dernier semestre 2022 nous ont amenés à solliciter de nouveau les professionnels mais aussi à les sensibiliser à la fiche interne de communication des incidents qu'ils n'ont pas pour réflexe d'utiliser.

Pour l'année 2023, deux dates sont déjà programmées (31/03/2023 et 01/12/2023) avec un représentant de chaque corps de métier ainsi qu'un référent éducatif pour le Nord du département et un pour le Sud du département. L'objectif de la prochaine réunion sera de reprendre les objectifs de cette instance mais aussi d'améliorer la fiche interne de communication des incidents initialement pensée.

## **2.5 Démarche qualité**

Sur l'année 2022, nous avons poursuivi les entretiens annuels qui pour certains ont été décalés suite COVID. Tous les salariés ont souhaité participer à ces entretiens malgré leur caractère non obligatoire, ils étaient animés par la Directrice de Pôle et l'une des Cheffes de Service. L'objectif était à deux niveaux : bilan individuel sur le poste ; bilan institutionnel et axe d'amélioration. Il en ressort au niveau institutionnel les éléments suivants :

- 📌 Créer des fiches de présentation AEA en plusieurs langues
- 📌 Formation sur le génogramme
- 📌 Formation sur la sexualité et l'inceste
- 📌 Faire des courriers aux familles lors des relais
- 📌 Créer une trame lecture de dossier
- 📌 Créer une trame de présentation des situations en réunion pour gagner du temps
- 📌 Limiter le nombre de mesures renforcées à 7
- 📌 Formation interculturelité
- 📌 Instaurer les évènements Pause partenariale
- 📌 Intervenir dans les écoles EJE pour faire connaître la protection de l'enfance
- 📌 Travailler sur le domicile, comment entrer, posture, accepter un café ou non, ...
- 📌 Formation accompagnement aux addictions
- 📌 Penser l'accueil des nouveaux arrivants (salariés)
- 📌 Repenser les activités collectives Petite enfance

Nous avons commencé à travailler sur certains points, les autres seront pensés sur les années suivantes. Nous pouvons noter certains axes en lien avec la Stratégie Associative.

Individuellement, certains ont pu verbaliser que l'accompagnement à domicile ne leur convenait pas, s'orientant vers d'autres horizons professionnels sur 2022. Mais majoritairement, les bilans individuels sont positifs, des professionnels ont pu retrouver un nouveau souffle et du sens en leur mission.

Au niveau du PACQ (Plan d'Amélioration Continue de la Qualité) du projet, nous avons poursuivi les axes : fiches de missions/poste et site internet.

Les fiches de mission/poste finalisées ne sont pas « officialisées » car entre temps, il a été acté des fiches associatives en cours d'élaboration.

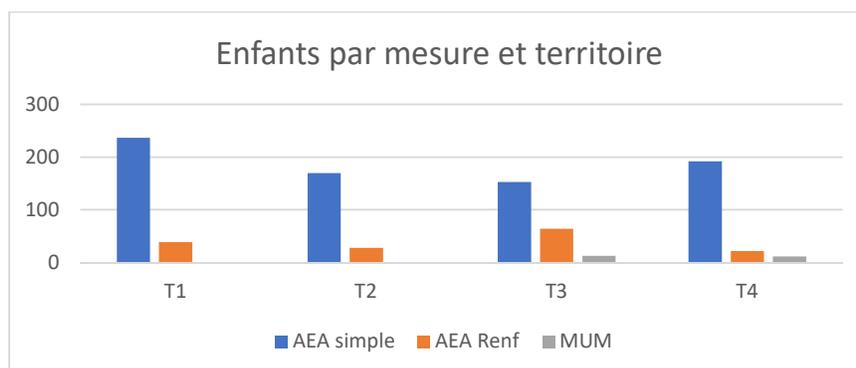
Pour le site internet, comme nous l'avons évoqué plus haut, il n'est pas encore finalisé.

### **3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties**

#### **3.1 Admissions**

Le service AEA ne fonctionne pas en admission. Nous sommes mandatés par le Département sans possibilité de refus. Nous devons intervenir pour chaque enfant. Le service ne peut pas avoir de liste d'attente et si c'est le cas, il doit en prévenir le Département.

Sur l'année 2022, nous avons suivi **930 enfants** : 752 en mesure simple, 153 en mesure renforcée et 25 en MUM. Ces 930 enfants représentent **542 familles**.



Nous avons **entré 384** nouveaux enfants et **sorti 397** enfants sur cette période annuelle.

Le délai moyen d'activation d'une mesure est de **21.50 jours**.

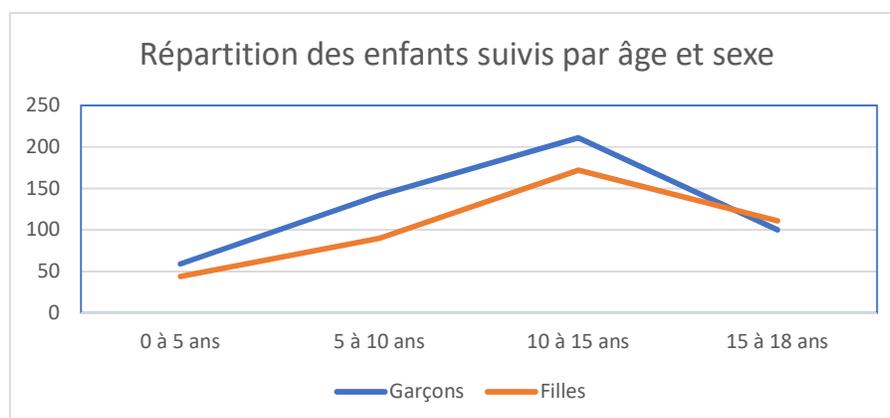
350 enfants ont renouvelé leur mesure en cours d'année (61% de mesures de plus de 6 mois), nous avons exercé **1280 mesures**.

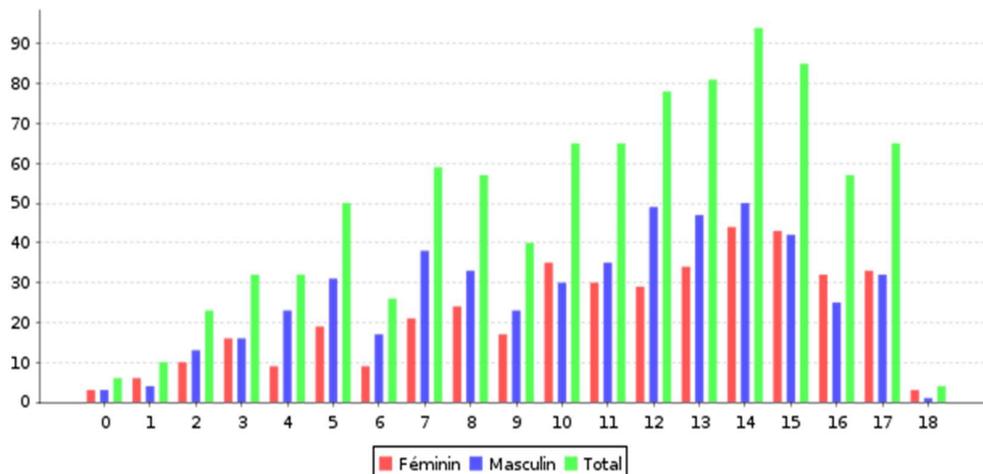
## 3.2 Usagers admis/suivis dans l'année

### 3.2.1. Caractéristiques des usagers dans l'année

Les caractéristiques que nous pouvons relever sur cette année sont les suivantes :

- 👤 55,1 % de garçons et 44,9 % de filles
- 👤 65 % d'adolescents : 42 % de pré-adolescents (10-14 ans) et 23 % d'adolescents (15-18 ans)
- 👤 103 enfants âgés de moins de 4 ans (11,25%)

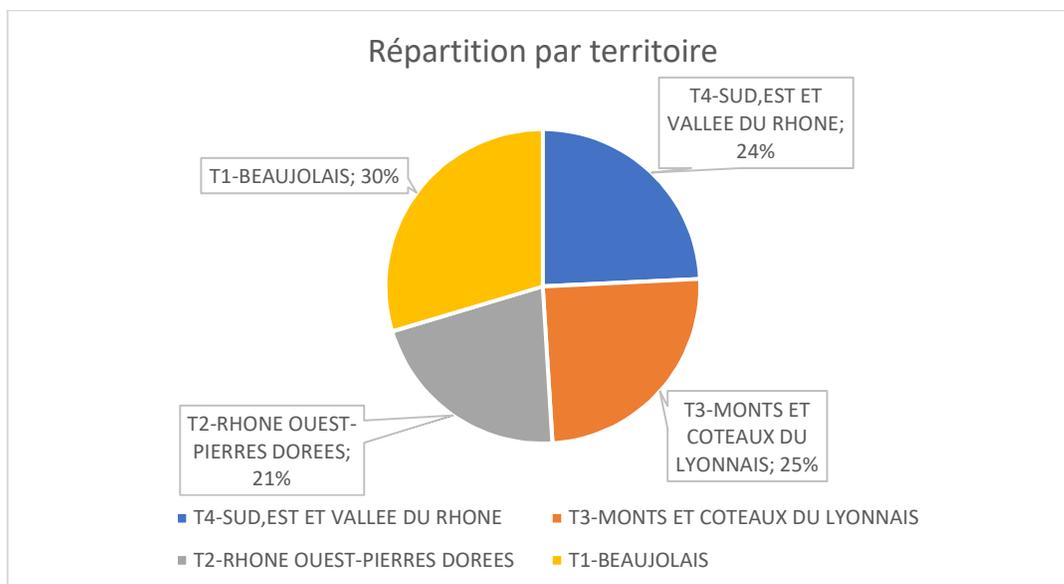




- 👉 542 enfants sont suivis en fratrie pour une moyenne de 1,72 enfants par fratrie,
- 👉 60% des enfants ont leurs parents séparés dont 53% des enfants vivent au domicile maternel,
- 👉 30% des enfants vivent avec leurs deux parents,
- 👉 65% des enfants ont des parents qui travaillent,
- 👉 60% des enfants ont de la famille élargie sur qui compter en cas de difficultés (soutien, répit...).

### **3.2.2. Origine géographique**

Nous pouvons noter une répartition quasi identique par territoire sur le Département.

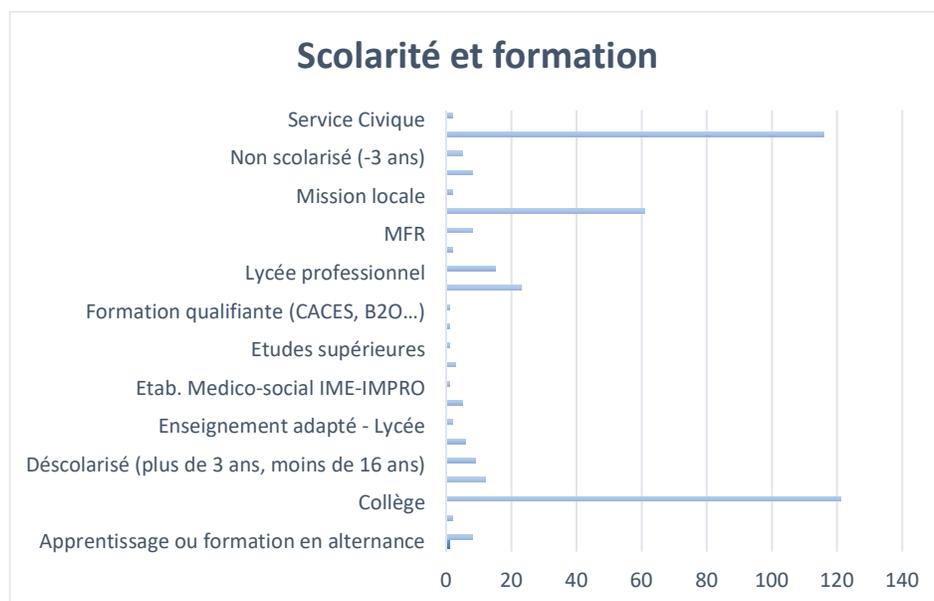


Les parents sont majoritairement domiciliés dans le Rhône mais nous avons aussi 66 parents dans les départements limitrophes en cas de séparation : Loire, Ain, Saône et Loire, Isère, que

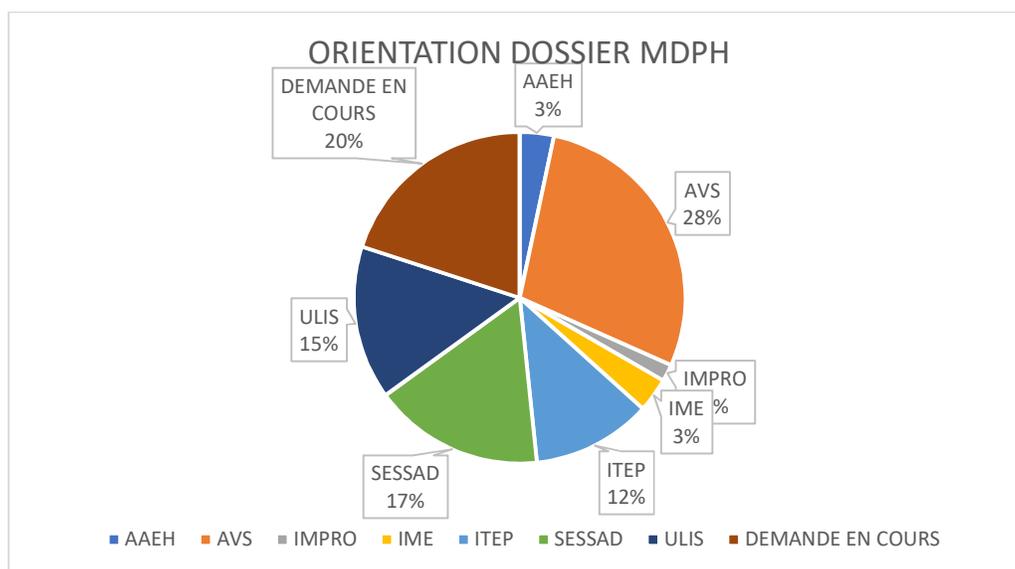
nous allons aussi rencontrer. Pour les parents hors région, les contacts se font par téléphone ou Visio.

### **3.2.3. Scolarité / Formation professionnelle**

Nous n'avons pu analyser que 414 dossiers pour ce critère car tous les établissements scolaires ne sont pas encore intégrés dans le logiciel DUI.



La majorité des enfants sont scolarisés, en cursus classique. 16% ont une notification MDPH essentiellement pour des troubles du comportement.

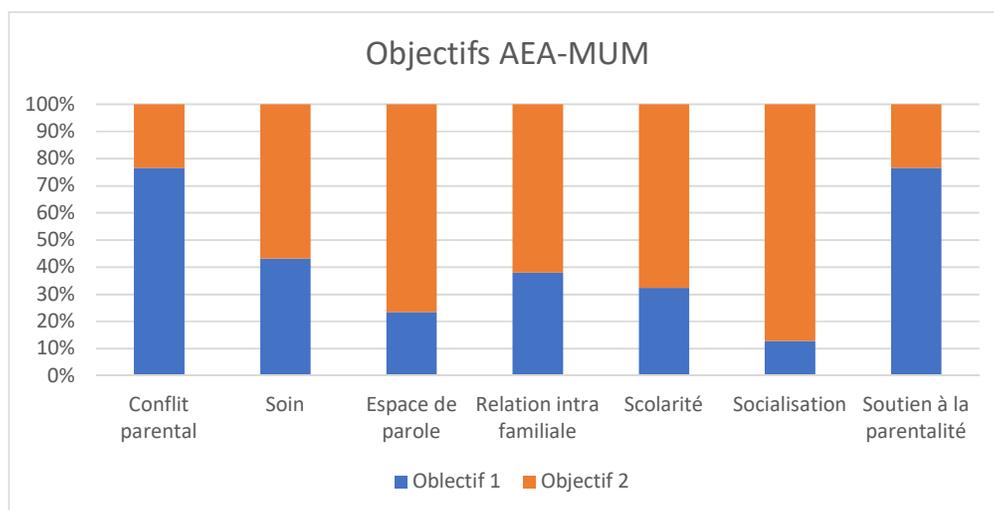


Nous avons pu observer des mères notamment en Burn-Out parental à cause du handicap de leur enfant, pouvant aller jusqu'au placement en urgence. Nous orientons systématiquement ces familles vers les associations la « Souris Verte » et « Deux petits pas pour Demain ».

Les relations avec les établissements scolaires ou spécialisés (ITEP, SESSAD...) sont régulières.

13 enfants ont été scolarisés à l'internat MAUCHAMP. Le travail en collaboration avec les PEP69 s'est consolidé.

### **3.2.4. Problématiques repérées dans l'année**



Les trois objectifs les plus en avant sont : soutien à la parentalité, les relations intrafamiliales et le conflit parental.

Les trois besoins fondamentaux mis en avant sont : estime de soi, appartenance et sécurité.

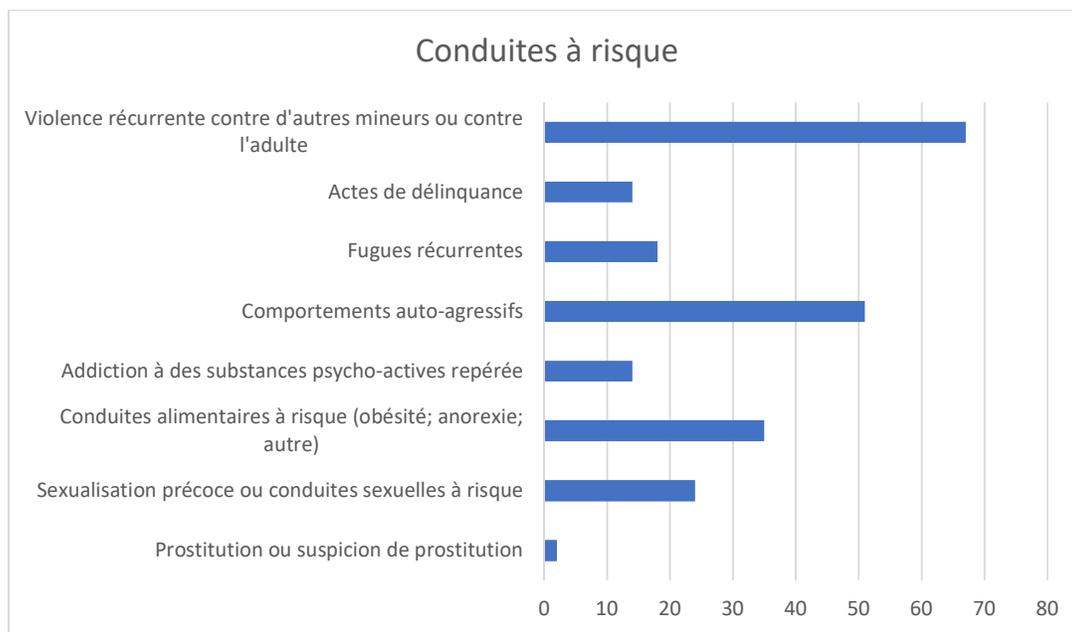
154 enfants ont été victimes de maltraitance à 60% psychologiques et 40% physiques dont 23 enfants victimes d'agression sexuelle ou incestes.

Pour essayer d'y répondre, nous avons poursuivi la mise en place divers partenariats : CMP, association d'aide aux victimes, aide juridique, PMI... sur les quatre territoires. Un tronc commun de partenaires et d'outils existants est mis en place et actualisé régulièrement pour et par les équipes.

- ***Conduites à risque***

225 enfants présentent des conduites dites à risque, qui sont à la fois cause ou conséquence des motifs des demandes d'AEA-MUM.

Nous sommes en lien avec différents partenaires sur le territoire pour aider à accompagner ces conduites (CSAPA, CMP, PJJ, gendarmerie...). Nous formons les professionnels à ces problématiques en continu. L'appui de la psychologue du service AEA est nécessaire pour aider les référents éducatifs dans leur accompagnement.



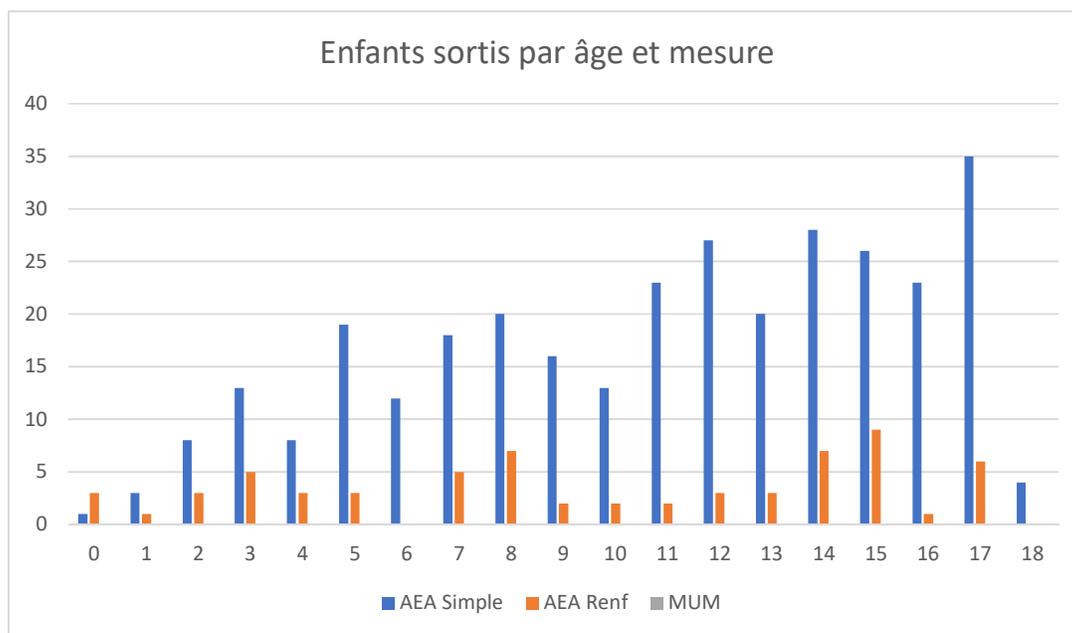
- ***Évaluation annuelle des projets personnalisés***

Sur les 397 enfants sortis, nous pouvons évaluer à **30%** une progression globalement satisfaisante.

Sur cette année 2022, nous avons traité **30 informations préoccupantes** pour des enfants suivis par le service.

Le 31 mai 2022, nous avons été conviés par la DEF à une CRIP élargie afin de penser ensemble un document commun d'évaluation suite IP pour les enfants suivis par le service et une collaboration pour les fratries. Depuis la mise en œuvre de ces nouvelles modalités et cette nouvelle trame, les professionnels du service n'éprouvent pas de difficultés à répondre à ces IP, elles peuvent même être un levier dans l'accompagnement.

### 3.3 Usagers sortis



Au 31/12/2022, nous accompagnons encore 534 enfants pour 397 enfants sortis avec 32 mesures en attente.

Nous avons sorti 325 mesures simples et 72 mesures renforcées.

#### 3.3.1. Motif de sortie

Pour les enfants sortis du dispositif, 320 ont bénéficié d'une fin de mesure pour les raisons suivantes : 14% Demande arrêt anticipé des parents, 39% Evolution positive, 13% Déménagement hors département, 7% Majorité et 26% non adhésion.

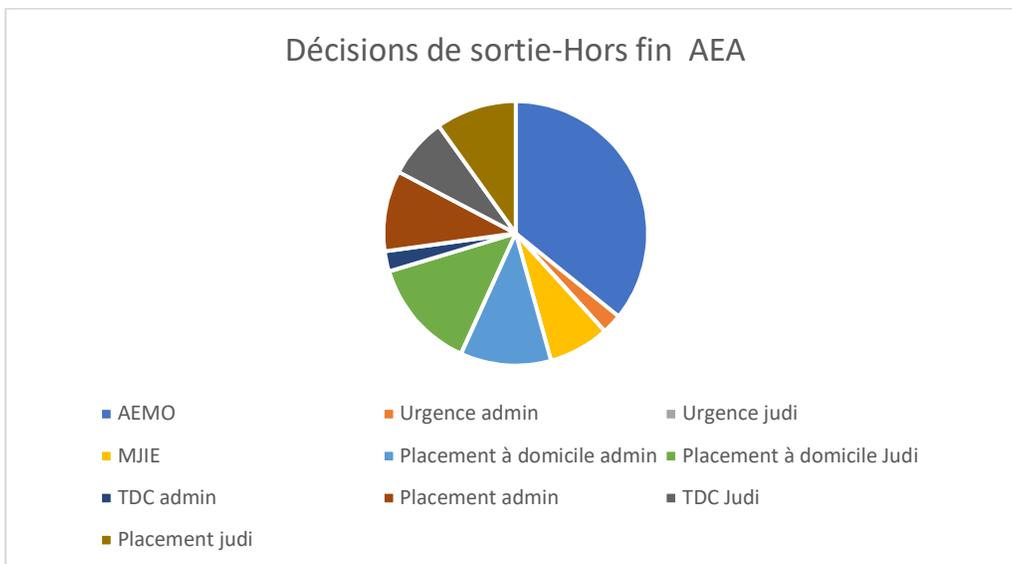
77 enfants ont bénéficié d'une autre mesure : **75% mesures judiciaires et 25% mesures administratives.**

Parmi les 58 mesures judiciaires :

- 👉 29 mesures d'AEMO
- 👉 6 MJIE
- 👉 6 Placements TDC
- 👉 8 placements en établissement
- 👉 8 placements à domicile
- 👉 1 placement en urgence

Parmi les 19 mesures administratives :

- 👉 2 placements en urgence
- 👉 9 placements à domicile
- 👉 8 placements en établissement



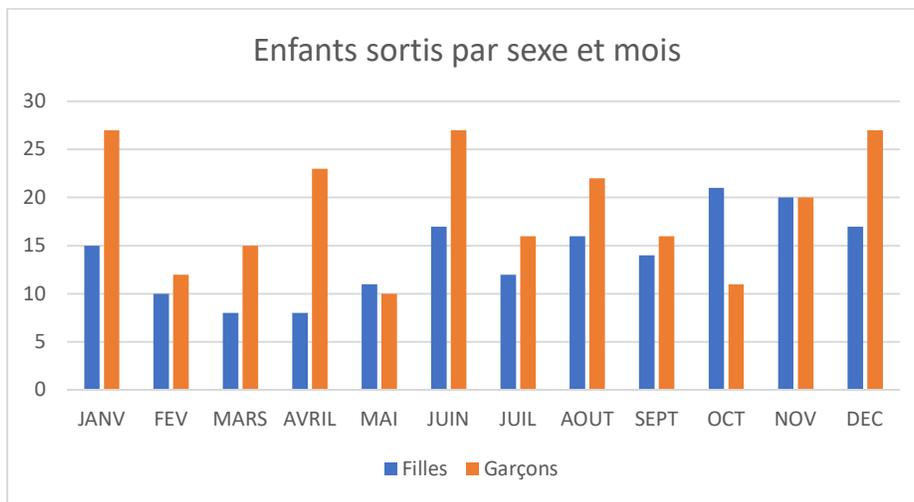
**42 enfants** ont donc été **placés** soit 10% des enfants sortis mais seulement **0.04 % des enfants suivis en 2022.**

Nous avons toujours autant de mal à évaluer la différence entre préconisation et décision, notamment au niveau judiciaire car nous ne sommes pas informés après audience des résultats.

Pour **30% des enfants sortis**, nous avons demandé la fin de la mesure suite à **une évolution positive de la situation.**

### 3.3.2. Durée de prise en charge

La durée moyenne d'accompagnement pour les enfants sortis est **de 14 mois et 1 jour.**



### 3.4 Modalités de prise en charge

Les modalités de prise en charge sont diverses, en présentiel (+ de 6000) ou en distanciel (+ de 4000).

Parmi ces modalités les accompagnements, les plus importantes sont les entretiens avec les enfants, la mère puis le père. Il y a aussi de nombreux accompagnements vers les structures de soin et scolaires.

Nous avons participé à 150 commissions enfance et 3 audiences.

Il y a eu seulement 17 rendez-vous avec les Cheffes de Service, souvent pour recadrage ou aide à la lecture de rapport de fin de mesure. On voit ce type de demande en baisse au niveau des référents éducatifs qui s'expérimentent de plus en plus.

Nous avons rédigé **1180 écrits professionnels** (rapports fin de mesure, note d'information...), 860 DIPC-PAP-Avenant DIPC, 86 demandes d'aide financières...Les écrits professionnels sont très importants au service. Ils sont tous corrigés par les Cheffes de Service et avec triple relecture/correction par la Directrice si saisie judiciaire.

Nous interrogeons l'intérêt du PAP, outil non légiféré mais pensé à défaut de Projet pour L'enfant non mis en place par le Département. Nous pensons dans l'avenir plutôt construire un outil d'objectifs opérationnels lié au DIPC et avenant DIPC plus parlant pour les professionnels, enfants et parents.

#### ***Permanences de la psychologue sur les antennes de l'AEA***

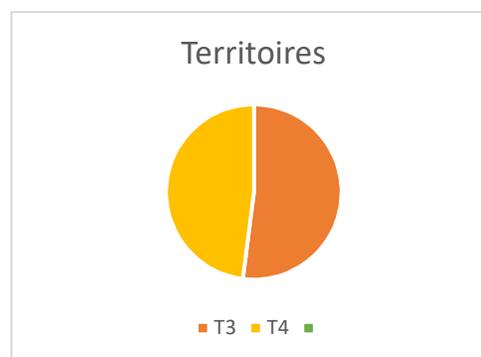
Pour porter attention aux dynamiques de territoire et aux besoins des équipes, la psychologue du service a établi un calendrier de permanences hebdomadaires sur chaque antenne, ce qui a permis de mieux saisir les dynamiques d'équipe et l'inscription de chaque professionnel sur son territoire de référence. Cela a aussi donné la possibilité de mener des entretiens individuels autour de situations problématiques/complexes, et de diminuer ainsi le sentiment de solitude éprouvé par certains référents tout en désengorgeant les réunions d'équipe.

## 4. Les Mesures Uniques Modulables

Nous avons accompagné 25 enfants entre octobre et décembre 2022. Il n'y a pas eu de changement dans les enfants accompagnés. Ce mode d'accompagnement étant tout nouveau, les mesures ayant démarré en octobre étaient toujours en cours au 31/12/2022.

La moyenne d'âge est de 10,28 ans, le plus jeune ayant un an et la plus âgée ayant 17 ans :

- 👤 17 familles
- 👤 12 filles et 13 garçons
- 👤 Situation géographique : 12 enfants sur le T4 et 13 sur le T3.



#### Profils des enfants accompagnés :

- 8 adolescents entre 13 et 17 ans ont des difficultés avec le cadre et les limites posés par leur famille, et/ou par les institutions extérieures (notamment scolaires). 6 sur ces 8 adolescents sont en décrochage scolaire.
- 10 enfants, entre 1 an et 13 ans, sont victimes de conflit parental. Dans trois familles (représentant 7 des enfants accompagnés), le conflit a été jusqu'aux violences physiques entre les parents.
- 3 enfants (2 familles) vivent avec un des parents présentant une addiction à l'alcool.
- 4 enfants (3 familles) vivent au sein de familles où les carences éducatives représentent la principale difficulté.

Dans 14 familles sur 17, les parents vivent séparés. Les enfants vivent soit de manière permanente chez l'un de leur parent soit en garde alternée.

#### ***Scolarité des enfants***

- 3 enfants sont accueillis en établissement du jeune enfant
- 1 en école maternelle
- 6 en école primaire
- 3 en DITEP
- 12 en collège (dont les décrocheurs)
- 1 à l'EPIDE

#### ***Types d'activité***

Nous avons deux modalités principales d'accompagnement : en individuel ou en collectif. En individuel, les rencontres se font soit uniquement avec l'enfant, soit avec les parents et l'enfant. Il arrive également que nous rencontrions les parents seuls. Les rencontres peuvent se faire au domicile ou sur l'extérieur (ex : temps de repas, promenade, sorties). Les accompagnements se font par les référentes éducatives et/ou par l'éducateur sportif.

En collectif, nous proposons aux enfants des activités par demi-journées, en petits groupes (entre deux et six enfants), autour d'activités sportives ou manuelles. 12 enfants ont pu participer aux différentes activités collectives proposées par les référents et l'éducateur sportif. Trois enfants ont pu également participer à des journées sportives organisées par le service AEA.

### ***Analyse du fonctionnement à 3 mois***

Le travail d'équipe est un réel avantage sur le dispositif mais entraîne des complications pour accorder l'organisation.

Il permet :

- La pluridisciplinarité des professionnels et, de ce fait, la complémentarité des compétences,
- Un passage de relais entre les référents et l'éducateur sportif, notamment quand le relationnel est compliqué (exemple des adolescents récalcitrants à la mesure),
- La diversification des modes d'accompagnement proposés,
- La mise en place de stratégies de communication vis-à-vis des parents ou du jeune,
- D'échanger en équipe sur des situations où chacun intervient et de partager les points de vue. Cela permet de garder un regard plus objectif.

La souplesse du dispositif dans le rythme des interventions nous permet davantage de travail partenarial. Les référents sont en effet plus disponibles pour le lien avec les partenaires en étant libérés d'une obligation de rythme qui ne correspond pas forcément aux besoins des familles du moment. Le fait de suivre 25 mesures à trois référents permet de connaître davantage les familles, de travailler plus efficacement avec eux et d'avoir une vision plus globale et plus en profondeur des situations (notamment grâce au lien avec les partenaires plus réguliers).

Chaque professionnel connaissant chaque situation, ils peuvent indifféremment intervenir en cas de besoin d'intervention rapide. Cela nous a permis d'éviter un placement d'urgence, mais aussi de répondre à des partenaires inquiets autour des situations de certains enfants ou à des parents, en intervenant parfois directement au moment de la crise.

Nous n'avons pour le moment pas trouvé le lieu ressource (propriétaire réticent à louer à une association de protection de l'enfance). L'absence de ce lieu se ressent. Il serait intéressant de pouvoir accueillir les enfants et/ou les parents sur des temps plus longs dans certaines situations. En attendant, l'équipe utilise les antennes de l'AEA, mais ces lieux ne peuvent pas être investis de la même manière par l'équipe des MUM.

## **5. Locaux et moyens matériels**

Le service a poursuivi sa création, et la logistique que cela induit par les aménagements des locaux notamment.

Pour rappel, nous avons des difficultés avec l'étendue du Territoire Sud. Après de multiples recherches, nous avons trouvé un bureau à louer sur GENAS en octobre 2022. Cette ouverture d'une deuxième antenne pour le Sud (annexe de BRIGNAIS) soulagea les professionnels pour leurs temps de pause et les familles pour les entretiens.

Le véhicule Berlingot commandé en août 2021 car plus adapté pour l'éducateur sportif n'est toujours pas arrivé en fin d'année 2022. Les MECS du territoire nous prêtent des véhicules 9 places pendant leurs mises en veille des vacances scolaires pour les activités collectives.

Les locaux centraux de L'ARBRESLE s'avèrent non-adaptés à la taille de ce service qui poursuit son extension. La configuration met en difficulté les assistants administratifs (pas de confidentialité, bruit, passage...). Malgré nos nombreuses recherches, il est très complexe de trouver les locaux sur L'ARBRESLE.

### ***Outils numériques***

Nous avons mis en place le logiciel usager NEMO dès février 2022 avec beaucoup d'enthousiasme car très attendu. Il est bien investi par les professionnels. Il a demandé beaucoup de temps de travail pour les assistants administratifs et les cadres dans la gestion support. Ce logiciel est toujours en évolution, nous ne maîtrisons pour l'instant que 30% de ses fonctionnalités. Le service AEA est pilote pour l'association.

Le site internet AEA est toujours en phase test interne. Nous avons dû mettre en « en stand by » la finalité de sa conception car le professionnel porteur de projet a démissionné en septembre 2022 et au vu de la charge de travail déjà existante nous avons dû faire des priorités (ouverture MUM).

## **6. Perspectives 2023**

Cette année 2022, première année pleine, a été très intense à tout point de vue. Comme évoqué plus avant, une certaine fatigabilité et un manque de motivation se sont faits ressentir en fin d'année.

Le constat est unanime : le cahier des charges du service AEA et les moyens alloués ne sont pas compatibles. Le cahier des charges (2 visites à domicile mensuelles minimum, écrits à 6 mois pour les mesures renforcées...) n'est pas remis en cause car il répond aux besoins des enfants et des familles. Par contre, ce cahier des charges avec 30 enfants par référent n'est pas réalisable sur du long terme (Pour rappel, les autres services de milieu ouvert à même nombre d'enfants par référent vont à domicile 1 fois toutes les 3 semaines ou par mois).

Notre service essaye d'y répondre, mais malheureusement parfois au détriment de la santé physique et psychique des professionnels, avec pour conséquence, entre autre, des départs de professionnels et par effet ricochet, une instabilité pour les familles, un manque d'analyse sur les situations... Sur le long terme, nous ne pouvons poursuivre ainsi : unanimement et après analyse, ce cahier des charges pourrait être réalisable avec 25 enfants par référent et les fonctions supports qui vont avec. Sans cela, le service sera constamment instable, aura un Turn-over régulier de professionnels et les conséquences qui iront avec....

La loi TAQUET 2022 met en avant les accompagnements à domicile, nous pouvons espérer que cette nouvelle priorité politique sera suivie de moyens supplémentaires dans la prévention en protection de l'enfance. D'autant plus que les magistrats confirment que dorénavant la seule différence entre administratif et judiciaire est l'accord parental (quid de l'adhésion ?) et non plus risque de danger/danger. Les mesures administratives risquent d'avoir une croissance exponentielle avec des situations de plus en plus complexes. Nous sommes aussi très attentifs à l'évaluation des MUM qui peuvent être une réponse à cette nouvelle politique et aux enjeux décrits plus haut du service AEA.

Pour l'année 2023, nous allons poursuivre nos accompagnements aussi bien au niveau des professionnels que des enfants/familles pour améliorer nos réponses :

- 📌 Création QR CODE pour l'enquête de satisfaction,
- 📌 Finalisation du site internet AEA,
- 📌 Mise en place du lieu ressource MUM (mutualisation actée fin décembre 2022 avec le service EMAPE ACOLEA-AMPH à MORNANT),
- 📌 Poursuite de la recherche de locaux à L'ARBRESLE,
- 📌 Mise en œuvre de l'accord aménagement du temps de travail,
- 📌 Formation routière, SST et SSI,
- 📌 Modification de la modalité et des objectifs de l'APP,
- 📌 Poursuite du partenariat,
- 📌 Rencontre avec les magistrats pour évaluer les attentes et les besoins et ainsi fluidifier le parcours des enfants.

Notre inquiétude concerne la liste d'attente conséquente des mesures notamment pour les mesures renforcées avec un délai important (plus de 3 mois) engendrant des dégradations des situations des familles : pour exemple, en janvier 2023, 6 enfants sur liste d'attente ont été placés en accueil d'urgence.